



SNPES-PJJ/FSU Secrétariat Régional Grand Centre
(Bourgogne – Centre - Champagne Ardennes)
Correspondance: SNPES-PJJ/FSU - STEMOI
25/27 rue de Mulhouse 21000 DIJON
Courriel: scentre.bourgogne.snpespjjfsu@gmail.com
Téléphone: 06.74.78.52.92 (répondeur)
site internet : www.snpespjj-fsu.org



CTIR Grand Centre du 20 octobre 2015 à Dijon : **le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ Boycottent**

Ce jour, l'administration avait convoqué le Comité Technique Inter-Régional à la DIR de Dijon. Il y avait à l'Ordre du Jour un tour des services, un point sur le plafond d'emplois pour finir l'année budgétaire, la mise en place du « plan de lutte contre la radicalisation » et la question des ANT. Mais principalement l'administration tenait à l'examen du point suivant: **la mise au vote définitif de la structuration juridique des services du territoire Aube/Haute Marne.**

Comme vous le savez, le SNPES-PJJ/FSU bataille depuis le mois de septembre 2013 sur ce point. Nous nous sommes opposés depuis à ce projet de destruction programmée de la PJJ de Haute Marne, avec le soutien de nos camarades de la CGT, de l'UNSA et de la CFDT. Pour mémoire, l'administration voulait fermer une des 2 UEMO du territoire, jugées pas assez productives. Le couperet est passé successivement au dessus de la tête de Chaumont avant de s'arrêter sur celle de Saint Dizier.

Nous avons essayé d'argumenter à partir des réalités de terrain défendues par les agents mais aussi relayées par nos partenaires : magistrats, acteurs de la prévention, collectivités locales et parlementaires. La Haute Marne est un département très rural mais avec une tradition industrielle et militaire comme beaucoup de départements de l'est de la France. Elle est aujourd'hui sinistrée socialement et économiquement. Elle perd de la population et est très mal desservie en terme de moyens de transport. La jeunesse haut-marnaise est en grande difficulté (chômage massif en zone rural comme à la ZSP du Vert-Bois, délinquance,...)

Il est vrai que les UEMO du 52 sont en deçà des normes BOP pour des UEMO mais nous pensons que dans nos territoires ruraux (dans le 52 comme dans la plupart des départements de l'inter-région), il faut maintenir un maillage de proximité pour le services public de la PJJ. Un temps, la DPJJ a semblé ouverte à cette argument mais finalement elle a fini par suivre l'administration régionale dans sa volonté de déstructuration de la PJJ territoriale, essentiellement dans une logique tristement comptable.

Au vue de la faiblesse des arguments fournis par l'administration qui ne garantissent pas la qualité de la prise en charge des jeunes et des familles et les conditions de travail de nos collègues, notre organisation a décidé de boycotter le CTIR aux côtés de la CGT PJJ.

De même, nous sommes abasourdis par le déploiement d'un management territorial agressif et infantilisant qui s'est mis en place au niveau du 10/52 depuis début septembre, alors qu'il aurait fallu une autre approche en soutien aux équipes de l'Aube comme de la Haute Marne. Ce climat ne permettait pas un examen serein des propositions de l'administration. Les délégations syndicales ont lu leurs déclarations (vous trouverez la nôtre ci-après) et nous avons eu un bref échange avec l'administration autour de celles-ci. Le CTIR sera reconvoqué à une date ultérieure.

Déclaration préliminaire CTIR Grand Centre du 20 octobre 2015 à Dijon

« Des voyous », voilà comment sont qualifiés les salariés d'Air France exaspérés par la casse sociale et humaine dont ils sont les victimes. Le Premier Ministre se trompe de cible, car pour une chemise déchirée, combien de vies vont être brisées par ces suppressions d'emplois. C'est la conséquence directe d'une logique purement financière et comptable, que notre administration pratique aussi avec zèle depuis plusieurs années.

Quelque mois après l'arrivée de Madame SULTAN, dont la note d'orientation nous avait permis d'imaginer ou d'espérer un changement bénéfique aux mineurs et aux agents, force est de constater que les logiques issues de la RGPP sont toujours à l'œuvre. De tableau en reporting, de rapports mensuels en démarche qualité, on tend à

faire de la PJJ une entreprise comme les autres. Cette logique comptable est préjudiciable tant aux usagers qu'aux professionnels, qui voient leurs conditions d'accueil et de prise en charge ainsi que les conditions de travail se dégrader de jour en jour.

Vous nous convoquez aujourd'hui principalement pour entériner la restructuration juridique du territoire 10/52. Nous constatons le même écart entre les paroles et les actes, les intentions et les moyens.

Nos collègues du territoire, avant même la mise en place officielle de cette restructuration, nous font état des conséquences désastreuses de cette politique :

- Une charge de travail démesurée (par exemple les collègues de Saint-Dizier exercent une quarantaine de suivis de jeunes par agent alors qu'ils sont à 80%), que l'on constate aussi bien dans l'Aube qu'en Haute-Marne.
- Une dégradation des conditions d'accueil des jeunes et des familles, faute de secrétariat notamment sur l'antenne de Saint-Dizier
- Les magistrats viennent d'exprimer auprès de la DT leur mécontentement quant à la baisse de la qualité des prises en charge, sans pour autant remettre en cause le professionnalisme des agents.
- le management territorial 10/52, après avoir été notoirement absent, se résume depuis la rentrée à sa définition étymologique, à savoir « l'art de dresser les chevaux ».

Depuis deux ans, les agents vivent dans l'incertitude, ne pouvant compter que sur leur bonne volonté pour assurer la prise en charge des jeunes et la continuité du service public. La fuite des cadres sur ce territoire est d'ailleurs révélatrice du mal-être ambiant.

Cette nouvelle organisation provoque un immense mécontentement, chez les magistrats, dans la sphère politique, chez les agents évidemment. Les familles et les jeunes sont les grands oubliés de cette restructuration.

Le projet que vous nous soumettez, déjà ficelé, indigent sur le plan des documents fournis, est inacceptable. Nous ne prêterons pas le flanc à cette entreprise de destruction massive. C'est pourquoi nous souhaitons boycotter ce comité technique tel qu'il nous est présenté.

Tenant le dialogue social en plus haute considération que l'administration les conditions de travail de ces agents, nous souhaitons néanmoins échanger avec vous de la situation générale de l'inter-région. De tous les services nous remontent de semblables inquiétudes : baisse des moyens, fermetures de postes de personnels éducatifs et administratifs, diminution du parc automobile, augmentation des cadences, culpabilisation des agents, situations RH inacceptables.

La délégation SNPES-PJJ/FSU

Les échanges

L'administration a tenu à répondre que le contexte n'était plus le même que du temps de l'ancienne majorité et que cette fermeture n'avait plus rien à voir avec celles pratiquées du temps de la RGPP (révision générale des politiques publiques)... Elle argumente essentiellement sa décision sur la base du niveau de jeunes pris en charge par les 2 UEMO qu'elle n'estime pas viable. Elle compare sans cesse cette réalité avec des UEMO surchargées, comme celle de Reims ou celle de Troyes, pour justifier sa décision « dans un souci d'équité » dans le contexte de pénurie actuelle.

Là est vraiment le cœur du débat : l'administration admet que la PJJ a subi ces dernières années et encore aujourd'hui « des pressions insupportables » en terme de moyens et que « nous avons attaqué l'os ». La création de postes ne permet pas de faire face aux besoins réels, les budgets des services ne suivent pas et la programmation de la baisse du parc automobile est acté (-10% en trois ans!)... tout cela sans parler de l'état dégradé du parc immobilier que tant d'équipes connaissent de Dreux à Charleville Mézières... Face aux arguments éducatifs on répond chiffres, pénurie, travailler différemment,...

Au niveau des organisations syndicales, personne ne nie la nécessité de renforcer les moyens à Troyes et à Reims, position que nous défendons constamment depuis des années dans les audiences et les CTT. D'ailleurs, la DIR compte demander la scission en deux unités de l'UEMO de Reims pour le BOP 2016. Pour Troyes, c'est à voir...

Au delà de la question de la fermeture de Saint Dizier non encore actée juridiquement, l'administration semblait bien en peine de répondre à la détresse des agents du 52, relayé par nos soins et par les autres organisations : surcharge de travail (autour de 40 jeunes par agent à Saint Dizier), absence d'accueil des usagers suite à la fermeture du poste d'AA et problème de sécurité, colère des JE suite à la fermeture de l'UEMO et à ce qu'ils estiment être un désengagement de la PJJ, bouleversement de la sectorisation du département sans concertation au sein des équipes, sous-encadrement des services: absence de RUE à l'UEAJ territoriale et dans les 2 unités de l'hébergement, RUE contractuelle à l'UEMO de Chaumont, absence de DS pour le STEMOTI 10/52, caporalisation des équipes sous la houlette de la nouvelle direction territoriale...

Évidemment, tout cela impacte l'Aube également qui est concernée au premier chef par cette restructuration/destruction car les services du département ont aussi leurs difficultés, alors qu'ils doivent faire institution commune avec ceux du 52 : fermeture du poste de DS du STEMOTI de Troyes, ouverture de l'UEAJ dans cette ville mais avec deux antennes qui se trouvent à Saint Dizier et Chaumont, problème de locaux non résolus, surcharge de travail au milieu ouvert,...

Nous avons quitté la DIR sans avoir l'impression que l'administration prenait la mesure de la détresse des équipes et de la perte de confiance des agents dans leurs directions. Seule note d'optimisme, l'administration nous a informé que les 2 postes d'éducateurs de l'UEMO de Saint Dizier non pourvus suite à la mobilité de printemps seraient examinés à celle d'automne. Seul bémol, ils n'apparaissent pas sur la liste des postes vacants publiée par la Centrale ???

Le SNPES-PJJ/FSU portera le débat jusqu'au Ministère s'il le faut et dans tout les endroits nécessaires dans les semaines à venir... Nous voulons une PJJ à la hauteur des besoins des publics pris en charge. Ce serait un signe fort à la veille de la réforme de l'Ordonnance de 1945 annoncée... depuis 4 ans par Mme TAUBIRA et pour un gouvernement qui faisait de la jeunesse sa priorité... en 2012.

La délégation SNPES-PJJ/FSU au CTIR Grand-Centre

Philippe AYMARD

Laurent TISSIER

Cindy KIEHL

Gilles BERRUER

Fabien MONOT